

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 30/03/2015

Date de la convocation:
24/03/2015
Date d'affichage:
25/03/2015

L' an 2015 et le 30 Mars à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 31

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude
Excusé(s) : MM : KLIPFEL Jean-Louis, OTT Alexis, SCHERTZ Christophe

Secrétaire de séance :
M. ISEL Roger.

Réf : 077.2015
Vote : A la majorité
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

**077.2015 : Elus : désignation de représentants à l'assemblée générale de l'EPFL67,
et du représentant siégeant en conseil d'administration, modification de la
délibération n°092.2014 du 28.04.2014.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 092/2014 du conseil communautaire du 28 avril 2014 « Représentations : élections-désignations des représentants de la communauté de communes aux organismes extérieurs »,

Vu la demande de l'établissement public foncier local du Bas-Rhin en date du 5 mars 2015,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

Envoyé en préfecture le 02/04/2015

Reçu en préfecture le 02/04/2015

Affiché le 28.04.2014

- De modifier la délibération du conseil communautaire n°092.2014 du 28.04.2014 fixant les élus représentants l'établissement aux organismes extérieurs, et notamment à l'EPFL67,
- De désigner comme délégués titulaires MM. Jean-Marie HAAS et Roger ISEL,
- De désigner comme délégués suppléants MM. Alain FUCHS et Gérard NICASTRO.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 01/04/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

